

Aux employeurs et aux
assurés individuels

Berne, octobre 2023

Communications concernant les travaux de fin d'année

Mesdames et Messieurs,

Afin de pouvoir clôturer l'année, nous vous prions de bien vouloir nous **informer des changements intervenus lors de l'exercice en cours qui ne nous ont pas encore été communiqués**, par exemple

- les changements de salaires,
- les entrées de collaborateurs soumis à l'assurance obligatoire,
- les sorties de collaborateurs assurés,
- les absences de longues durées pour cause de maladie ou à la suite d'un accident

immédiatement, **jusqu'au 15 décembre 2023 au plus tard**. Vous trouverez **sur notre site internet www.cpat.ch** des informations et formulaires à ce sujet.

Si les changements de salaire relatifs à l'année 2023 ne sont pas communiqués jusqu'à la fin de cette année, le traitement rétroactif n'aura lieu que si la différence entre le salaire précédent et le nouveau salaire est supérieure à 10%. Des différences mineures ne seront plus prises en compte. Si des corrections doivent être traitées pour l'année précédente, nous nous réservons le droit de facturer des frais de traitements supplémentaires (art. 15 al.3 du règlement d'assurance).

Dans le cas où vous souhaiteriez effectuer un versement dans vos **réserves de cotisations de l'employeur**, veuillez nous contacter dans les meilleurs délais - nous procéderons au calcul du montant de l'apport possible. Ces **versements ainsi que les rachats à l'aide de fonds privés dans l'assurance sont à virer au plus tard jusqu'au 20 décembre 2023** afin que nous puissions garantir le traitement encore cette année. Merci d'avance !

Les demandes d'**offres de changement de plan** pour l'année 2023 sont à remettre jusqu'au 30 novembre 2023 au plus tard à offres@cpat.ch. Les requêtes pour changements de plan définitifs sont à remettre à l'organe de direction jusqu'au 15 décembre 2023.


Nous sommes à votre disposition pour toutes questions et vous souhaitons une excellente fin d'année 2023 !

Meilleures salutations

CAISSE DE PREVOYANCE DES ASSOCIATIONS
TECHNIQUES SIA UTS FAS FSAI USIC

Organe de direction :

ATAG Organisations Economiques SA



Christoph Brügger



Rita Manaa